



## PRIME EXCLUANTE

Contrairement à la *propag...* communication de Bercy, les organisations syndicales étaient toutes contre l'attribution d'une prime aux seuls secteurs impactés par GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers). En effet, nous sommes tous et toutes dans la même galère (des « réformes ») et nous sommes toutes et tous touché-es par l'inflation et l'écrasement des grilles.

Cette décision contestable, contre l'avis des OS, s'accompagne aussi de loupés.

Les Equipes Départementales de Renfort (EDR) sont ainsi exclues du bénéfice de la « prime GMBI ». Le dispositif est piloté directement par l'administration centrale, laquelle précise que « les EDR en sont exclues compte tenu de la nature de leur mission, intervention en renfort, et du régime indemnitaire dont ils bénéficient à ce titre. »

Rappelons que le régime indemnitaire des EDR provient de leur polyvalence et qu'ils peuvent effectuer plusieurs missions différentes au cours de l'année, ce n'est absolument pas une prime de risque ou de surcharge de travail. Ce refus par principe est donc injuste et injustifié, le quotidien Kafkaïen de notre belle administration.

Après la « prime pouvoir d'achat » qui a aussi livré son lot d'incohérences et d'injustices, voilà un nouvel argument pour refuser ce système de primes accordées à quelques-uns, au bon (et surtout, mauvais) vouloir de l'administration !

## PREMIERS SERVIS

On vous avait dit que la suppression des grands corps de l'État et la mise en place du nouveau statut « d'administrateur de l'État » avaient permis d'augmenter substantiellement la Très Haute Fonction Publique. Parmi les mieux payés de l'administration française, nos cadres sup' sup' ont quand même eu droit à une petite revalorisation du nombre de points d'indice.

Pour ne pas faire de jaloux peut être. On vous laisse découvrir qui est concerné.e : [cliquez-ici](#)

**Les Très Petit-es Fonctionnaires de l'État attendent toujours la revalorisation des grilles.**

## MISE À LA RETRAITE

Le président du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), Pierre-Louis Bras, un haut-fonctionnaire respecté des partenaires sociaux, avait eu le mauvais goût en pleine bataille des retraites, l'hiver dernier, de démonter (avec tact pourtant) les argumentaires

fantaisistes du gouvernement voulant justifier sa contre-réforme. Il est donc viré comme un malpropre aujourd'hui, mais « ce n'est pas une sanction » clame le gouvernement.

Pour Denis Gravouil, membre du bureau confédéral de la CGT chargé des questions emploi, retraite et chômage, qui a qualifié le départ de Pierre-Louis Bras de « scandale démocratique du même niveau que le 49.3 », il « paye son indépendance d'esprit, le gouvernement fait le vide de toutes les voix qui ne vont pas dans son sens ».

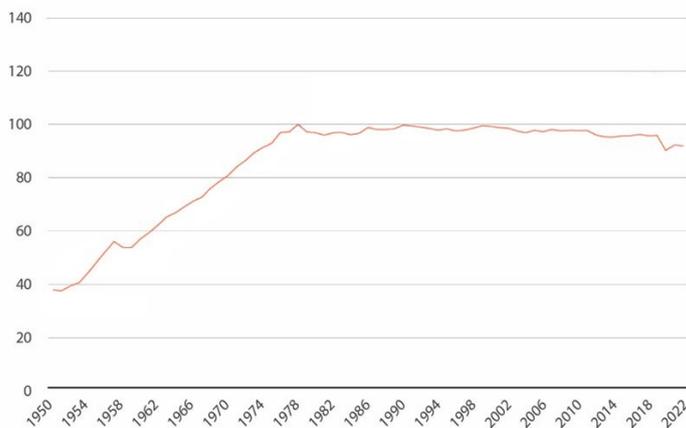
E.Macron nomme donc son soutien de longue date, Gilbert Cette, à la tête du COR. Celui-ci se bat sans relâche pour l'affaiblissement du droit du travail et pour la mise en cause du SMIC. Le climat social ne va pas s'améliorer...

## ENCÉPHALOGRAMME PLAT

Nouvelle étude essentielle de l'IRES où l'on apprend que depuis 1978, les hausses de salaires n'ont été QUE le fait de hausses de qualification des postes.

### Pouvoir d'achat du salaire net à qualification constante

Indice de variation en € constants, base 100 = 1978



Source : INSEE, calculs IRES

Champ : salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Autrement dit : si le salaire moyen corrigé de l'inflation augmente depuis 1978, ce n'est pas parce que le patronat rémunère mieux le travail (ça c'était vrai jusqu'en 1978). C'est parce qu'en moyenne les métiers sont tout simplement plus qualifiés qu'avant. Mais à qualification égale, le salaire moyen corrigé de l'inflation n'a pas progressé d'un pouce, et s'est même érodé. Avec une rupture depuis 2017, la baisse de pouvoir d'achat est comprise entre -7% et -10% !

Une vraie contre révolution sociale, à bas bruit.